

Paris,
le mercredi 25 mars 2015

Émetteur : Marie-Josèphe Robardet pour le Crfp de Dijon - Tel : 03 80 78 63 40 - mjrobardet@crf-dijon.fr
Bernard Denouel pour le Crfp de Rouen - Tel : 02 32 81 82 08 - bernard.denouel@cncfp.fr

Objet : Socle interbranche en matière de contentieux général de la Sécurité sociale

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

En partenariat avec les Crfp de Dijon et de Rouen, l'Ucanss vous propose une offre de formation modulaire visant à renforcer les compétences juridiques des personnels en charge des activités de contentieux des différentes branches, dans le domaine des règles procédurales et de la plaidoirie. Cette offre vise à favoriser, auprès de ces agents, le développement d'**une vision partagée des enjeux du contentieux pour l'Institution et des approches méthodologiques communes**. Elle est complémentaire aux dispositifs spécifiques existant dans chacune des branches. Une plaquette de présentation accompagne cette lettre d'information.

I - PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Cette formation à la carte est composée de 3 modules :

- Acquérir les fondamentaux du contentieux général de la Sécurité sociale (Module 1).
- Perfectionner ses connaissances sur les règles procédurales applicables au contentieux général de Sécurité sociale (Module 2).
- Maîtriser une méthodologie de défense des dossiers en phase contentieuse (Module 3).

II - OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION

Module 1 :

- Intégrer les connaissances juridiques nécessaires à la maîtrise des règles procédurales applicables en matière de contentieux général de Sécurité sociale.

Module 2 :

- Identifier les problématiques complexes dérivées de la mise en œuvre des règles procédurales.
- Intégrer le déroulement de l'instance du point de vue des demandes et des incidents de procédure.
- Adapter la stratégie contentieuse par la maîtrise des voies de recours.
- Apprécier les enjeux de procédure au regard des exigences du pourvoi en cassation.

Module 3 :

- Analyser le processus de qualification juridique des faits et évaluer la pertinence de la structuration des conclusions en fonction de l'objectif stratégique.
- Identifier les principales attentes du juge sur le plan des écritures contentieuses et de la plaidoirie.
- Utiliser les techniques oratoires pour adapter sa communication à ses interlocuteurs.
- Utiliser les techniques oratoires pour persuader le juge.

III - PUBLICS VISES

Module 1 :

- Juristes débutants ou en remise à niveau (rédacteurs juridiques, attachés juridiques, audiençiers, chargés d'affaires juridiques).

Pré-requis : connaître les principes fondamentaux du droit et de l'organisation judiciaire.

Module 2 :

- Juristes expérimentés ou experts de la procédure contentieuse représentant leur organisme devant les tribunaux, en l'occurrence les responsables des services contentieux et les audiençiers.

Pré-requis : maîtriser les principes généraux de la procédure judiciaire dans le domaine du contentieux général de la sécurité sociale ou avoir suivi le module 1.

Module 3 :

- Audiençiers, responsables de services représentant leur organisme devant les tribunaux et rédacteurs juridiques.

Pré-requis : dans le cadre de ses fonctions, participer à la rédaction de conclusions et/ou assurer des missions de représentation devant les juridictions de la sécurité sociale. Maîtriser les règles essentielles de présentation de l'argumentaire juridique.

IV - COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est fixé à :

- **665 €** pour le module 1 d'une durée de 2 jours
- **625 €** pour le module 2 d'une durée de 2 jours
- **736 €** pour le module 3 d'une durée de 3 jours

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

Ces formations étant organisées à Paris, des frais de location de salle seront facturés en sus.

V - CALENDRIER ET INSCRIPTION

Module 1	Module 2	Module 3
5 et 6 mars 4 et 5 juin 10 et 11 septembre 8 et 9 octobre 5 et 6 novembre	24 au 25 mars 8 au 9 avril 27 au 28 mai 9 au 10 juin 15 au 16 septembre 13 au 14 octobre 03 au 04 novembre	1 au 13 mars 20 au 22 mai 17 au 19 juin 16 au 18 septembre 14 au 16 octobre 18 au 20 novembre

Vous retrouverez l'ensemble de cette planification sous e-inscription.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif :

- Module 1 : Madame Marie-Josèphe Robardet du Crfp de Dijon ;
- Modules 2 et 3 : Monsieur Bernard Denouel du Crfp de Rouen.



Convaincu de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée



Didier MALRIC
Directeur

Document(s) annexe

(s) :

- Plaquette contentieux 2015,

